

Produit : **Herbicide Avadex[®] BW de haute teneur**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Fabricant : Gowan Company
P.O. Box 5569
Yuma, Arizona 85366-5569
(928) 783-8844

Numéro de téléphone d'urgence : (928) 783-3803

Pour de l'aide 24 heures par jour en cas d'urgence (déversement, fuite, incendie ou exposition), appeler CHEMTREC[®] :
aux États-Unis : (800) 424-9300
à l'extérieur des États-Unis : (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale : (888) 478-0798

Produit : Avadex BW de haute teneur
Mot indicateur : AVERTISSEMENT – POISON
N° d'homologation LPA : 16759
Matière active : Triallate (480 g/L)
N° de CAS : 2303-17-5
Nom chimique : S-(2,3,3-trichloro-2-propenyl) bis(1-méthylethyl)carbamoithioate
Classe chimique : Thiocarbamate

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Propriétés physiques

Aspect: Liquide ambre à brun clair

Conditions médicales qui risquent d'être aggravées par l'exposition

Peut irriter les voies respiratoires et les yeux.

Principales voies d'exposition

Contact avec la peau et inhalation.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

	Composante	N° de CAS	% en poids
Matière active	Triallate*+	2303-17-5	46,3 %
Matières inertes	Émulsifiant*#		< 5 %
	Aromates C9 (composition variable)*	64742-95-6 ou 64741-98-6	40–46 %
Composantes des aromates C9 dans ce produit	1,2,4-triméthylbenzène*+ ou triméthyl benzènes (mélange)	95-63-6 ou 25551-13-7	< 18 %
	Xylènes (mélange)*+	1330-20-7	< 8 %
	Cumène*+	98-82-8	< 3 %

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• En tenant les paupières ouvertes, rincer les yeux lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• S'il y a lieu, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer les yeux.• Recourir à un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Recourir immédiatement à un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement.• Faire boire lentement un verre d'eau à la victime si elle peut avaler.• Ne pas faire vomir sauf si le centre antipoison ou le médecin conseille de le faire.• Ne rien administrer par la bouche à une personne évanouie.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none">• Amener la victime à l'air frais.• Si la victime ne respire pas, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.• Recourir à un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement.

Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoison ou un médecin, ou lorsqu'on veut se faire soigner.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT,
APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : (888) 478-0798**

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode d'essai) : 46 °C (115 °F) vase clos (Tag)

Techniques de lutte contre l'incendie

Les pompiers et les autres personnes exposées aux produits de combustion doivent porter un appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être décontaminé à fond après l'utilisation.

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO₂).

Produits de décomposition dangereux

Inconnus.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Inconnus.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

En cas de déversement ou de fuite

Suivre les précautions en matière de protection et de sécurité personnelles lors du nettoyage des déversements. Voir la rubrique EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (section 8).

Les déversements liquides sur un plancher ou autre surface imperméable doivent être endigués et absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes. Récupérer l'absorbant contaminé, le placer dans des barils de métal et l'éliminer conformément à aux instructions figurant à la rubrique ÉLIMINATION (section 13). Frotter le plancher à fond avec une solution puissante de détergent industriel puis rincer à l'eau.

Le sol imbibé du déversement liquide doit être ramassé à la pelle, placé dans des barils de métal et éliminé conformément aux instructions figurant à la rubrique ÉLIMINATION (section 13).

Les contenants non étanches doivent d'abord être séparés des contenants étanches; ensuite, il faut transférer le contenant ou son contenu dans un baril ou autre contenant étanche en vue de son élimination conformément aux instructions figurant à la rubrique ÉLIMINATION (section 13). Éliminer tout le liquide déversé récupéré.

Se reporter à la section 13 pour des renseignements sur l'élimination et à la section 15 pour des renseignements sur la quantité à déclarer (RQ).

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette. Ne pas utiliser, verser, déverser ou entreposer le produit près de la chaleur ou de la flamme nue. N'utiliser que dans un endroit bien aéré.

Ne pas appliquer directement sur un plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de nettoyage.

Entreposage

ENTREPOSER À DES TEMPÉRATURES DÉPASSANT 0 °C (32 °F). CRAINT LE GEL.

Le gel favorise la formation de cristaux qui se déposent au fond du contenant. Si le produit a gelé, placer le contenant dans une pièce chaude (22 °C/72 °F) puis l'agiter doucement un nombre de fois pendant plusieurs jours pour faire dissoudre les cristaux. Pour les gros contenants, voir l'étiquette d'un gros contenant pour de l'information sur l'entreposage de rechange. Garder les contenants fermés afin d'empêcher les déversements, l'évaporation et la contamination.

Ne pas contaminer l'eau, les produits alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les précautions figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection personnelle

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques pour empêcher le contact avec les yeux pendant les opérations comme le mélange ou le transfert, ou lorsqu'il peut y avoir un danger de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Bien que cette matière ne présente pas de risque important pour la peau, il faut néanmoins réduire au minimum la contamination de la peau, et ce, conformément aux pratiques de l'industrie. Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussures et des chaussettes, et des gants résistant aux produits chimiques faits de Viton ou encore avec une doublure protectrice. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Protection respiratoire : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ce produit n'est pas susceptible de poser un risque d'exposition aux matières présentes dans l'air lorsqu'il est manipulé et utilisé selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aération : Assurer une aération naturelle ou mécanique afin que les niveaux d'exposition demeurent au-dessous des limites d'exposition aux matières présentes dans l'air (voir le tableau ci-dessous). De préférence, utiliser une ventilation locale forcée aux sources de contamination de l'air, par exemple, un matériel de fabrication ouvert.

Limites d'exposition aux matières présentes dans l'air

Produit/composante	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH
Triallate	Non déterminé	Non déterminé
Aromates C ₉ (composition variable)**	Non déterminé	Non déterminé
Émulsifiant	Non déterminé	Non déterminé
Triméthyl benzène	Non déterminé	25 ppm, 123 mg/m ³
Xylènes (mélange)	100 ppm	100 ppm, 150 ppm STEL
Cumène	50 ppm (peau)*	50 ppm TWA (peau)*

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (suite)

* La mention « peau » signifie que l'absorption de cette matière par la peau peut s'ajouter à l'exposition globale. Éviter le contact avec la peau.

** 50 ppm TWA et 75 ppm STEL, Une valeur limite d'exposition (TLV) n'a pas été déterminée pour ce produit. La limite d'exposition en milieu de travail indiquée est recommandée par le fournisseur et ce, en fonction des données toxicologiques disponibles.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide ambre à brun
Point d'ébullition :	160 °C (320 °F)
Solubilité :	Forme une émulsion
Densité relative :	1,03 à 25 °C (15,6 °F)
Tension de vapeur :	18 mm Hg à 37,8 °C (100 °F)

REMARQUE : Les présentes données sur les propriétés physiques sont des valeurs typiques venant des essais effectués sur des matières, cependant les résultats peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant la composition garantie de n'importe quel lot particulier ou constituant les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable pendant au moins quatre ans dans des conditions normales de stockage en entrepôt.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Produits de décomposition :	Inconnus.
Mélanges dangereux :	Inconnus.
Conditions à éviter :	Inconnues.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Orale DL ₅₀ (rat) :	2 193 mg/kg, légèrement toxique
Cutanée DL ₅₀ (lapin) :	> 5 000 mg/kg, pratiquement non toxique
Inhalation CL ₅₀ (rat) :	> 5,2 mg/L, pratiquement non toxique
Contact avec les yeux (lapin) :	Irritation modérée
Contact avec la peau (lapin, 24 heures) :	Légère irritation

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Résumé des effets

Selon les études sur l'écotoxicité, le résultat d'une seule exposition (aiguë) indique que l'herbicide Avadex BW de haute teneur est modérément toxique pour deux espèces de poissons et pratiquement non toxique pour la caille.

13. ÉLIMINATION

Élimination du pesticide

Les déchets venant de l'utilisation de ce produit qui ne peuvent pas être utilisés ou recyclés par procédé chimique doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour l'élimination des pesticides ou conformément aux méthodes fédérales, provinciales ou municipales pertinentes.

Élimination du contenant

Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les précautions figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. (Voir l'étiquette de chaque contenant pour de l'information sur l'élimination.)

14. TRANSPORT INFORMATION

Classification TMD

Non réglementé

Organisation maritime internationale

Distillats de pétrole, n.a.s., mélange, 3, UN1268, PG III, polluant marin

Organisation de l'aviation civile internationale

Distillats de pétrole, n.a.s., mélange, 3, UN1268, PG III

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT)

Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

Classification SARA Title III

Section 302 :

Sans objet

Section 311/312 :

Danger immédiat (aigu) pour la santé

Danger retardé (chronique) pour la santé

Risque de feu

Section 313 produit(s) chimique(s) : Cumène (N° de CAS 98-82-8) : < 3 %

Triallate (N° de CAS 2303-17-5) : 46,3 %

1,2,4-triméthylbenzène (N° de CAS 95-63-6 ou 25551-13-7) : < 18 %

Proposition 65

Sans objet

Quantité à déclarer (RQ) en vertu du CERCLA

1 lb de triallate (2 lb de produit)

Classification RCRA

S'il est renversé ou jeté, ce produit peut constituer un déchet dangereux, soit parce qu'il est classé comme tel, soit à cause de ses caractéristiques. Cependant, en vertu du RCRA, l'utilisateur du produit est responsable de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1

Inflammabilité : 2

Réactivité : 0

0	Peu élevé
1	Léger
2	Modéré
3	Élevé
4	Grave

Rédaction :

Gowan Company
(928) 783-8844

Avis : L'information et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont présentées en toute bonne foi et se fondent sur des données jugées correctes. Cependant, le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, par rapport à l'information présentée.